

David Lisnard : « Les démissions d'élus locaux atteignent un niveau jamais vu »

Les dernières données récoltées par l'Association des maires de France révèlent un inquiétant découragement face aux difficultés.

PROPOS RECUEILLIS PAR
EMMANUEL GALIERO egaliero@lefigaro.fr

TERRITOIRES David Lisnard, maire LR de Cannes, est le président de l'Association des maires de France.

LE FIGARO. - Quels sont les derniers chiffres de l'AMF concernant les démissions d'élus locaux en France ?

DAVID LISNARD. - Ces chiffres confirment une cote d'alerte, car les démissions d'élus locaux atteignent un niveau jamais vu. En attendant des chiffres consolidés, on peut déjà affirmer que sur 1/5^e des associations départementales de l'AMF, ces démissions ont concerné 238 maires, 773 adjoints et 2976 élus municipaux, soit près de 4000 élus démissionnaires depuis le début du mandat en 2020. On peut donc dire que sur l'ensemble du territoire français, le seul des 1000 maires démissionnaires est dépassé. Cette tendance est encore plus rapide que lors du précédent mandat, durant lequel les départs avaient déjà doublé. Les témoignages que je reçois sont édifiants. Des collègues alertent comme dans la Loire-Atlantique, le Morbihan, la Mayenne et l'Allier, où il y a deux fois plus de démissions.

Quelles sont les raisons d'un tel découragement ?

Ce phénomène est révélateur de la crise civique qui s'exprime dans tous les domaines, dans un pays marqué par les hausses de l'abstention, des agressions, etc. Peut-être sommes-nous également face à une crise de l'engagement, que l'on perçoit déjà dans le monde associatif avec la baisse du bénévolat. Selon les enquêtes que nous réalisons régulièrement avec le Cevipof, on sait que les motifs de découragement sont nombreux, comme la difficulté de concilier la fonction de maire avec un métier, notamment dans les petites localités qui représentent la moitié des communes françaises, soit 17000 collectivités de moins de 500 habitants. Dans les plus grandes villes, les élus ayant une ancienneté d'engagement sont parfois plus rompus à l'appât du mandat, mais ils sont sous la même pression. Les lourdeurs bureaucratiques pèsent aussi considérablement sur le quotidien des élus, soumis à un véritable harcèlement textuel. L'exercice municipal est un casse-tête bureaucratique : le code de l'urbanisme est passé de 600 à 3600 pages depuis 1982, le code de l'environnement a été multiplié par dix depuis 2012 et le code général des collectivités territoriales a triplé en vingt ans (lire ci-dessous). Nous sommes passés d'un régime de liberté, donc de responsabilité, à un régime d'autorisations, souvent contradictoires, administrées par l'État. Cette réalité lasse et empire. Plus on nous annonce des évolutions, plus on impose des complications à des maires sur le pont presque 24 heures sur 24. Comme tant de mes collègues, je suis réveillé deux à trois nuits entre 1 heure et 4 heures du matin chaque semaine.

Tous les maires qui vivent cela assument leur mission par vocation, mais ils sont dans l'immense majorité moins rémunérés que des cadres moyens. C'est pour cela que la question des indemnités mérite d'être posée à la hauteur des responsabilités exercées (lire ci-contre). Pour rappel, ces indemnités brutes mensuelles oscillent entre 1026,51 euros (moins de 500 habitants) à 5837,01 euros (plus de 200 000 habitants) et 7749,14 euros à Paris.

« L'incivisme pèse. Les attaques sur les réseaux sociaux, par exemple, ciblent des réputations et atteignent l'honneur des élus »

DAVID LISNARD

Que pouvez-vous dire sur la montée des incivilités qui défrayent la chronique ?

L'incivisme pèse. Les attaques sur les réseaux sociaux, par exemple, ciblent des réputations et atteignent l'honneur des élus. Ces dénigrements sont souvent issus de soi-disant lanceurs d'alerte anonymes. Si les maires doivent rendre des comptes et être jugés sur des éléments objectifs, on ne peut pas accepter qu'ils soient condamnés sur des rumeurs. Ils subissent la même crise d'autorité vécue par les policiers, les enseignants et les magistrats. J'ai moi-même été visé directement dans ma ville par des tentatives d'intimidation après avoir pris un arrêté de fermeture concernant un établissement en pleine dérive séparatiste, qui troublait l'ordre public. Mes photos et celles de mes proches ont également été

lâchées sur les réseaux sociaux avec des menaces. Ces réalités sont hélas quotidiennes, même s'il est important de rappeler que les maires restent très bien perçus et que ce mandat est le plus beau.

Quelles conséquences peut-on craindre de ces démissions en masse d'élus ?

On peut craindre un découragement des vocations, comme cela est de plus en plus le cas. La commune étant le dernier service de proximité, le dernier pilier qui tient, on peut donc craindre une crise démocratique grave, de proximité, d'efficacité et d'effectivité des services publics. La passion est encore très présente dans de nombreuses mairies, mais attention !

Pourquoi les réponses de l'État, face à cette tendance qui n'est pas nouvelle, sont-elles inefficaces ? Et que pensez-vous des initiatives lancées, comme cette charte signée par le Sénat et le gouvernement, pour réduire la fièvre normative ?

C'est positif, même si la spirale infernale est toujours en route car la multiplication des contraintes, qui reste la première cause de découragement, s'accroît. Les schémas directeurs verticaux se multiplient. S'agissant des agressions, des initiatives intéressantes ont vu le jour ces dernières années. L'AMF propose des formations, assurées par le GIGN et le Raid, pour préparer les élus aux conflits. C'est dire le problème ! Plusieurs milliers ont déjà été formés. Nous avons obtenu le droit pour notre association de se constituer partie civile et une circulaire du garde des Sceaux a été adressée aux parquets pour poursuivre, mais les procureurs sont surs.

Vous avez critiqué les dernières annonces d'Emmanuel Macron

« L'exercice municipal est un casse-tête bureaucratique », estime David Lisnard.



en matière de gestion de l'eau, comme si ce nouveau plan présidentiel prévoyait une « tarification progressive et responsable » était une nouvelle source d'exaspération dans les territoires. Pourquoi ?

Il y a de bonnes intentions dans ce plan. Les annonces reprennent des objectifs que l'AMF affiche depuis longtemps. Mais dans le détail, c'est une illustration typique du paternalisme d'État, d'autant plus exaspérant que des centaines de projets de réutilisation des eaux usées sont bloqués administrativement ! Quant à la tarification progressive de l'eau, je rappelle simplement qu'elle est déjà répandue et qu'elle est une compétence des collectivités territoriales. Pourquoi l'étatiser ? Au-delà des grandes leçons en-

tendues, j'ai perçu une méconnaissance totale des grands services publics de l'eau. C'est à cause de ces approches verticales et hors sol que notre pays va mal.

Quelles sont les solutions proposées par l'AMF pour rassurer les maires ?

C'était le thème de notre dernier congrès : pouvoir agir. Cela implique une vraie loi de liberté locale. Que l'État fasse son job en se recentrant sur ses missions régaliennes et que l'on cesse de multiplier les décisions contradictoires. Nous devons débarrasser les collectivités de leurs entraves et sortir d'une centralisation, de fait, qui échoue. Qu'on nous laisse les moyens et que l'on nous redonne la responsabilité fiscale, car c'est cela qui

Contre la fièvre normative, le Sénat alerte et signe une charte

HALTE à l'inflation des normes ! Les sénateurs ont décidé de s'attaquer à l'une des bêtes noires des élus locaux. Outre les témoignages de terrain dont la chambre des territoires du Sénat se fait régulièrement l'écho, les parlementaires viennent de publier les résultats d'une consultation préoccupante indiquant une forte aggravation de l'inflation normative depuis les dernières élections municipales.

Ainsi, depuis 2020, 80 % des élus sondés dans toutes les strates de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) estiment que la situation s'est aggravée et seulement 0,9 % pense qu'elle s'est améliorée. La délégation sénatoriale aux collectivités, présidée par la sénatrice centriste d'Ille-et-Vilaine Françoise Gatel, souligne également que 82,4 % de ces mêmes élus déplorent les conséquences négatives de la complexité des normes sur leurs projets locaux, dont certains finissent par être abandonnés (16,8 %), reportés (25,5 %), modifiés (27,3 %) ou soumis à

des augmentations de coûts (30,4 %). Et pour achever cet état des lieux accablant, l'étude du Sénat indique enfin que 68 % des élus se disent confrontés à des normes contradictoires, 75 % jugent insuffisant l'accompagnement de l'État et 79,1 % se disent contraints de faire face à des interprétations variables de ces normes, selon les services ou les agents chargés de les respecter.

Selon les données du Sénat, cette fièvre normative aurait entraîné un triplement du code général des collectivités territoriales entre 2002 et 2022 (le million de mots aurait été dépassé en janvier 2023). Quant au code de l'urbanisme, il aurait grossi de 80 000 mots en dix ans, soit une évolution de 44 %. C'est pour cette raison que certains élus locaux dénoncent une forme de « harcèlement textuel » et « d'addiction aux normes », relève le Sénat avant de préciser que la différenciation territoriale (possibilité d'adapter les règlements en fonction de réalités locales) ne saurait

expliquer à elle seule de telles explosions. La Chambre haute va même jusqu'à signaler que bien souvent, les lois dites de simplification ne font que rajouter des couches supplémentaires de complexité.

En proposant au gouvernement de signer une charte de bonnes pratiques, le Sénat juge plus simple de parier sur la volonté politique plutôt que sur une révision constitutionnelle

« Et cela coûte un pognon de dingue ! », déplore Françoise Gatel. La sénatrice chiffre la facture de l'inflation des normes à plus de 2 milliards d'euros entre 2017 et 2021. D'où l'urgence, selon elle, « d'optimiser » l'utilisation de l'argent

public et de prévoir des normes « justes et dosées ».

L'ère ne manque pas d'exemples pour illustrer les situations absurdes auxquelles les collectivités sont confrontées. Durant la crise Covid, le maire de Cannes David Lisnard (lire son interview ci-dessus), avait régulièrement dénoncé les obstacles administratifs imposés par une bureaucratie étatique déconnectée des réalités locales. François Gatel évoque à son tour l'histoire d'un village contraint de prévoir des places de parking dédiées aux personnes handicapées pour chacun des bâtiments installés en son centre : la mairie, l'église et la salle de fêtes. Les normes n'avaient pas prévu une éventuelle mutualisation de ces emplacements... À droite, les députés Olivier Marleix et Antoine Vermorel-Marques sont montés au créneau dimanche en réaction au « plan eau » annoncé par Emmanuel Macron jeudi dernier. « En l'espèce, les freins sont moins techniques et financiers qu'administratifs et réglemen-

audition
publique

#AuditionPublique #Canal13

PUBLIC SÉNAT LCP FIGARO LIVE

ELIZABETH MARTICHOUX REÇOIT
CHRISTOPHE BÉCHU
Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

Ce soir à 19h30

En direct sur le canal 13 de la TNT et sur lefigaro.fr